



LETTRE D'INFORMATION DE LA DGI

Droits de l'Homme et Etat de Droit

(juillet-août 2022)

Suivez la DGI également sur les pages internet [DG1 portal](#) et [COVID-19 webpage](#) ainsi que sur les réseaux sociaux :

 [Twitter](#)
 [LinkedIn](#)
 [Facebook](#)
 [YouTube](#)
 [Instagram](#)

Commission de Venise

La Commission a reçu / commencé à examiner les demandes d'avis portant sur :

- **Andorre** – la loi sur la création et le fonctionnement du médiateur ;
- **Bulgarie** - le projet d'amendements à la loi sur le système judiciaire (l'Inspection du Conseil supérieur de la magistrature - la lutte contre la corruption dans le système judiciaire); les projets d'amendements au Code de procédure pénale et à la loi sur le système judiciaire - Ministre de la Justice.
- **Géorgie** - le projet d'amendements au Code de procédure pénale de Géorgie (concernant les mesures d'enquête secrètes) – Administration présidentielle (Avis urgent).
- **Mexique** - le projet d'amendements constitutionnels sur le système électoral du Mexique - Institut national électoral du Mexique (INE).
- **République de Moldova** – le projet de code électoral – le Président du Parlement.
- **République de Moldova** – les Mémoires *d'amicus curiae* (demandés par la Cour constitutionnelle) relatifs :
 - au délit d'enrichissement illicite;
 - à la clarté des dispositions relatives à la lutte contre les activités extrémistes.

Le 1er août 2022, la Commission a organisé des réunions en ligne dans le cadre de la préparation de l'avis urgent sur le projet de loi portant modification du code de procédure pénale de **Géorgie**. La Commission a rendu son avis urgent le 26 août 2022.

La Commission a organisé les événements suivants :

- « **Bicaméralisme** : Modèles, évolution et enjeux actuels d'une «institution controversée» - séminaire international - 04-05/07/2022
- **Serbie** : Tables rondes post-électorales - 05-06/07/2022

La Commission a participé à plusieurs activités concernant la **Mongolie**, le **Kazakhstan**, les cours **lusophones** et les administrations électorales **arabes**.

CPT

Le CPT a tenu sa 108ème réunion [plénière](#) du 4 au 7 juillet. La réunion s'est tenue entièrement en personne.

Le 7 juillet, le rapport sur la 2021e visite au [Royaume-Uni](#) a été publié, et le 13 juillet, la réponse des autorités albanaises au rapport sur la visite ad hoc du Comité en [Albanie](#) en novembre 2021 a été publiée.

Le 27 juillet, le Comité a annoncé des visites périodiques dans [huit pays](#) en 2023.

Activités normatives en matière de droits de l'homme, justice et coopération juridique

Coopération juridique

Le Comité d'experts sur la protection des avocats (CJ-AV) a tenu sa deuxième réunion du 11 au 13 juillet et a discuté les dispositions d'un avant-projet de future convention (voir [rapport de réunion](#)). Le Comité a eu un échange de vues fructueux avec le Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats, M. García-Sayán, qui a souligné l'impact possible au niveau mondial qu'une telle convention pourrait avoir au-delà de l'Europe et la possibilité et l'opportunité d'offrir une protection renforcée aux avocats du monde entier.

Suite à la réunion du Groupe de travail du CCPE les 16 et 17 juin 2022, le projet d'Avis sur le rôle des procureurs dans la protection de l'environnement a été finalisé et circulé pour un dernier cycle de consultations, en vue de son examen et adoption par le CCPE lors de sa prochaine réunion plénière (Strasbourg, 3-4 octobre 2022).

Coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme

La [14e réunion](#) du groupe de négociation ad hoc « 46+1 » du CDDH sur l'adhésion de l'UE à la CEDH s'est tenue le 5-7 juillet à Strasbourg. L'élan positif des réunions précédentes s'est maintenu, un accord provisoire ayant été trouvé sur une solution au problème lié aux requêtes entre Parties au titre de l'article 33 CEDH. Le groupe 46+1 se réunira à nouveau début octobre.

Mise en œuvre des standards en matière de droits de l'homme, justice et coopération juridique

Le résumé de la **conférence du réseau HELP** (Human Rights Education for Legal Professionals) 2022, les principales interventions et les enregistrements sont disponibles sur <https://go.coe.int/m6u1r>. La plateforme HELP compte désormais plus de 105 000 utilisateurs. De nouveaux projets ont démarré : « Soutenir la contextualisation des cours HELP pour les professionnels du droit en temps de guerre en **Ukraine** » et « Formation judiciaire **UE-CoE** sur l'État de droit et les droits fondamentaux ». Les [Asylum/Migration HELP e-Desks](#), avec le soutien de l'**UE**, mettent en relation plus de 1000 professionnels du droit qui appuient ceux fuyant la guerre.

Le 22 juillet, ont été organisées avec la Cour suprême d'**Ukraine** et d'autres autorités judiciaires des [consultations en ligne sur l'amélioration de la législation sur la justice à distance dans le contexte de la guerre](#) en cours dans le pays, avec la participation de membres du Parlement ukrainien et le 29 juillet, la première réunion du groupe de travail avec des experts de la CEPEJ et des représentants des autorités judiciaires ukrainiennes pour le développement d'un guide pratique sur les procès à distance. Une table ronde en ligne à l'occasion du [25e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme en Ukraine](#) a été organisée conjointement avec le Parlement ukrainien. Des réunions ont été organisées avec le [médiateur ukrainien](#) nouvellement nommé, ainsi qu'une réunion bilatérale de la DGI avec le [nouveau Procureur général d'Ukraine](#), afin de discuter des besoins et des priorités.



Les 20 et 21 juillet, la CEPEJ a organisé une visite d'étude du système judiciaire letton pour des juges et membres du Conseil judiciaire du [Kosovo](#)*i.

Des guides pratiques sur les nouveaux Code de procédure pénale et Code pénal d'**Arménie** ont été fournis aux professionnels du droit locaux. Une [Ecole d'été sur l'arbitrage](#) a permis à plus de 20 étudiants de toute l'Arménie de se familiariser avec les principaux outils juridiques relatifs à l'arbitrage et de participer à des discussions sur les mécanismes alternatifs de règlement des litiges. En **République de Moldova**, les juges, les procureurs et les avocats ont amélioré leurs connaissances sur les [alternatives à l'emprisonnement](#) lors d'un atelier organisé le 3 août 2022. En **Türkyie**, environ 160 candidats juges et procureurs ont amélioré leurs connaissances sur les normes de la Cour européenne des droits de l'homme relatives à l'équité des procédures pénales. Au **Monténégro**, des experts du Conseil de l'Europe ont apporté leur soutien au processus d'amendement de la loi sur le Conseil judiciaire et les juges. Le Centre de formation judiciaire a adopté un protocole de communication et l'a intégré dans sa politique de communication institutionnelle avec le soutien du Conseil. En **Macédoine du Nord**, des visites ont été organisées dans 12 communautés locales, au cours desquelles les citoyens ont été directement informés de la loi sur l'aide juridique gratuite. En **Serbie**, les groupes de travail du ministère de la Justice qui élaborent le nouvel ensemble de législation en matière de justice et de poursuites ont finalisé les cinq projets lois. Le Conseil de l'Europe a lancé sa coopération avec les autorités judiciaires du **Kirghizstan** avec des séminaires sur la justice adaptée aux enfants (pour les juges) et sur la procédure pénale et les droits de l'homme (pour un groupe mixte de juges et d'avocats).

Exécution des arrêts de la Cour européenne DH

En juillet et en août, le Service de l'exécution des arrêts s'est engagé dans la préparation de **la 1443^{ème} réunion DH** du CM prévue les 20-22 septembre, au cours de laquelle il est prévu qu'environ 30 arrêts/groupes d'arrêts de la CEDH soient examinés par le CM (voir liste indicative des affaires [CM/Del/OT\(2022\)1443-prel](#)).

En août, le service a participé à une réunion en **Serbie**, sur l'exécution de l'arrêt de la CEDH dans l'affaire Kostić concernant la non-exécution d'un ordre de démolition concernant une construction non autorisée à Belgrade. Des réunions ont été organisées avec des représentants de la municipalité de Voždovac qui mène la procédure de "légalisation" afin de s'assurer que ces procédures soient menées à leur terme, ouvrant ainsi la voie à l'exécution de l'ordre de démolition avant la réunion CM DH de décembre 2022, lorsque l'affaire Kostić sera examinée par le Comité des Ministres.

En juillet et en août, le service a tenu des réunions en ligne avec le Bureau du Procureur général d'**Ukraine** pour discuter des développements récents dans l'instruction d'affaires, y compris celles nécessaires à l'exécution des arrêts de la CEDH où des violations de l'article 3 de la Convention ont été constatées (groupe Kaverzin). En outre, le Service a tenu une réunion en ligne, organisée par le Bureau du Conseil de l'Europe en Ukraine, avec le Ministère de la Justice et des députés afin de redéfinir conjointement les priorités quant aux mesures nécessaires à l'exécution des arrêts de la CEDH, compte tenu de l'évolution de la situation des droits de l'homme à la suite de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et de la capacité des autorités à assurer le suivi de l'exécution.

Droits sociaux

Le **Comité européen des droits sociaux** (CEDS) a tenu sa 328e session du 4 au 8 juillet en mode hybride. Le Comité a poursuivi l'examen des rapports nationaux sur les droits liés au travail et a examiné plusieurs réclamations collectives en cours. Le Comité a également invité les pays concernés (**Albanie, Finlande, Macédoine du Nord et Türkiye**) par la procédure sur les "dispositions non acceptées" à soumettre un rapport écrit. Lors de la session, le Comité a adopté une [décision sur la recevabilité dans Fédération européenne des Associations nationales travaillant avec les Sans-abri \(FEANTSA\) c. Belgique](#), réclamation n° 203/2021 et une décision sur le bien-fondé dans Syndicat CFDT de la métallurgie de la Meuse c. **France**, réclamation n° 175/2019 qui ne sera rendue publique qu'après l'adoption d'une résolution par le Comité des Ministres ou au plus tard quatre mois après sa transmission au Comité des Ministres.

La [décision du CEDS sur le bien-fondé dans Unione sindacale di base \(USB\) c. Italie](#), réclamation n° 170/2018, est devenue publique le 5 juillet 2022. [Plus ...](#)

Le 6 juillet 2022, le CEDS a tenu un échange de vues informel avec une délégation de la [Confédération européenne des syndicats](#) (CES) dirigée par Mme Esther Lynch, Secrétaire générale adjointe. Le 7 juillet 2022, lors de sa 328e session, le CEDS a révisé son Règlement. Le Règlement modifié peut être consulté sur le [lien suivant](#).

Le CEDS a reçu un nombre important de rapports alternatifs des partenaires sociaux et des organisations de la société civile sur les droits du travail ou sur les rapports simplifiés concernant les actions de suivi prises par les États en réponse aux décisions du CEDS dans les réclamations collectives. [Plus...](#) La [décision du CEDS sur le bien-fondé dans Associazione Professionale e Sindacale \(ANIEF\) c. Italie](#), réclamation n° 159/2018, est devenue publique le 23 août 2022. Le 18 août 2022, le ministère des Affaires étrangères de la **Finlande** a organisé une table ronde nationale sur la mise en œuvre de la [Charte sociale européenne \(lien vers le programme en finnois\)](#). [Plus...](#)

Police, détention, drogues et addictions

Groupe Pompidou

Le 1^{er} juillet, le Secrétaire exécutif du Groupe Pompidou a rencontré l'Ambassadrice Ragnhildur Arnljótsdóttir, Représentante permanente de **l'Islande** auprès du Conseil de l'Europe, pour discuter des perspectives de coopération pendant la prochaine présidence islandaise du Comité des Ministres, notamment en vue de la Conférence ministérielle du Groupe Pompidou à Lisbonne les 13 et 14 décembre 2022.

Le 4 juillet, le Secrétaire exécutif a rencontré l'Ambassadrice Daniela Cujbă, Représentante permanente de la **République de Moldova** auprès du Conseil de l'Europe, pour discuter de la coopération avec le Groupe Pompidou. Il a informé l'Ambassadrice de sa visite à Chisinau en avril 2022, et une satisfaction mutuelle a été exprimée concernant la mise en œuvre du programme "Justice pénale et prisons" en République de Moldova.

Le Groupe Pompidou a lancé un nouveau projet "Développer un réseau de prévention des drogues pour les parents et les professionnels en **Géorgie**" en juin 2022. Le projet fournira une expertise internationale et un soutien technique aux autorités géorgiennes pour traduire la première stratégie de prévention des drogues de la Géorgie (2021-2026) en actions concrètes et introduire des méthodes fondées sur des preuves et des programmes de prévention ciblés. Une mission d'évaluation a eu lieu à Tbilissi du 11 au 13 juillet, dans le but

de rencontrer les partenaires du projet, de discuter de leurs besoins et attentes et de définir les activités spécifiques à mettre en œuvre jusqu'à fin décembre 2023.

MedNET: un atelier sur "La prévention et la prise en charge des adolescents et des jeunes consommateurs de drogues" s'est tenu à **Amman** les 18 et 19 juillet. Il a été animé par des experts de haut niveau relevant du Secrétariat général de la santé mentale d'Égypte. Le cours a permis à tous les participants du Service de lutte contre les stupéfiants, du Ministère de la Santé et du Ministère du Développement social, d'acquérir une expertise correspondant aux besoins actuels et futurs de leur travail dans le domaine des soins, du traitement, de la sensibilisation et de la prévention des rechutes chez les adolescents et les jeunes, ainsi que de la manière d'impliquer leurs familles dans leurs soins et leur suivi.

Coopération policière et de privation de liberté (CPDL)

Le 11 juillet, le Conseil de l'Europe a présenté les conclusions d'un rapport d'évaluation des besoins pour attirer des travailleurs de la santé au sein de l'administration pénitentiaire en **Roumanie**. Il vise à aider les autorités à honorer leur engagement d'améliorer les soins de santé dispensés aux détenus, conformément aux normes du Conseil de l'Europe, notamment en remédiant au manque de personnel médical. Dans le prolongement de ces travaux, des documents d'orientation sont en cours d'élaboration.

Le Réseau des organisations de la société civile de **Serbie** a achevé la mise en œuvre d'une subvention du Conseil de l'Europe pour l'assistance aux anciens délinquants, après leur libération. Au total, 70 anciens délinquants (dont 10 % de femmes) ont bénéficié du programme de mentorat qui les a aidés à se réinsérer dans la société.

Des représentants du Mécanisme national de prévention **géorgien** ont examiné et adopté un nouvel outil de suivi pour observer le traitement des mineurs en garde à vue, conformément aux normes et recommandations du Conseil de l'Europe. Dans quatre régions de Géorgie (Adjara, Samegrelo, Imereti et Kakheti), les forces de l'ordre et la société civile ont rencontré des représentants du Service spécial d'enquête pour discuter de son mandat et des procédures opérationnelles relatives aux notifications et aux plaintes liées à des allégations de mauvaise conduite policière.

Une visite d'étude en Macédoine du Nord a permis à des représentants du personnel pénitentiaire de **Bosnie-Herzégovine** et du **Kosovo*** d'échanger des bonnes pratiques et d'apprendre de leurs hôtes, en matière de dépistage, d'évaluation des risques, de gestion des détenus extrémistes violents et de soutien après leur libération.

Société de l'Information

Coopération sur la liberté d'expression



Le 27e anniversaire de l'adhésion de la **République de Moldavie** au Conseil de l'Europe a également été marqué par une [semaine de projections de documentaires](#) sur les droits de l'homme, organisée dans cinq régions de **Moldavie**, au cours de laquelle ont été projetés cinq films réalisés grâce au soutien des programmes de promotion des médias et de la liberté d'expression au cours des trois dernières années. Le 4e e-Bulletin sur les "Derniers développements de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de liberté d'expression" a été [publié](#) en

anglais et dans toutes les langues des **Balkans occidentaux**. Des orientations et des conseils adaptés aux régulateurs des médias et à d'autres acteurs de l'éducation aux médias ont été mis à disposition et diffusés par la publication de l'étude "[Médias et genre](#)" dans le cadre du projet [MIL](#) en **Bosnie-Herzégovine**. En **Albanie**, des journalistes, des médias, des parlementaires et l'Autorité des médias audiovisuels ont été réunis par le partenaire du projet du Conseil de l'Europe (le Conseil albanais des médias) pour discuter de la protection des droits d'auteur dans les produits médiatiques. La 3ème formation en cascade sur la protection et la sécurité des journalistes pour les juges et les procureurs de **Macédoine du Nord** a été rendue possible grâce au soutien de l'académie des juges du pays.

Protection des données



La Convention 108+ a franchi le seuil des 50% de ratifications, étape importante vers son entrée en vigueur pour laquelle 38 ratifications sont nécessaires. En effet, au cœur de l'été, l'**Autriche** (le 13 juillet) et l'**Albanie** (le 22 juillet) ont ratifié la Convention. Les Etats parties à la Convention 108 doivent maintenir l'effort et accélérer drastiquement le rythme des ratifications.

Les équipes du programme HELP et de la protection des données ont lancé a **Tunis** le Cours HELP sur la Protection des données personnelles et la vie privée, le 12 juillet, avec la participation d'une cinquantaine de professionnels multidisciplinaires des secteurs public et privé sur les normes applicables dans le pays. C'est le premier de ce cours à être lancé en langue arabe.

Cybercriminalité



Le Bureau du programme sur la cybercriminalité (C-PROC) a soutenu une série d'activités de renforcement des capacités telles que des cours de formation des formateurs à destination de juges et procureurs (**Bénin**), des agents des forces de police (**Cap Vert, Gambie, Ghana, Liberia, Nigéria, Sierra Léone**), et des cours de formation judiciaire sur la coopération internationale pour les juges et les procureurs (**Liban**), de formation de remise à niveau sur la Convention de Budapest, la cybercriminalité et la preuve électronique (**Sri Lanka**) et une formation judiciaire spécialisée sur les compétences de formation des procureurs (**Serbie**). Une série d'ateliers consultatifs a été organisée sur la recherche, la saisie et la confiscation des profits de la criminalité en ligne (**Nigéria, Ghana, Chili, Paraguay et Philippines**), un exercice pilote en matière de lutte contre les attaques de ransomware (**Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Macédoine du Nord, Kosovo*ii, Serbie, Türkiye, Bulgarie, Croatie et Roumanie**). La **Côte d'Ivoire** a été invitée à adhérer à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité et le **Nigéria** est devenu membre.

Lutte contre la criminalité économique

Le **GRECO** a publié cinq nouveaux rapports dans le cadre de son 4ème cycle d'évaluation sur la prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité parmi les parlementaires, les juges et les procureurs : le rapport de conformité sur le **Liechtenstein**, le deuxième rapport de conformité sur **l'Irlande**, et l'addendum au deuxième rapport de conformité sur **Chypre**, la **Géorgie** et la **Macédoine du Nord**. Le GRECO a également publié son rapport d'évaluation du 5ème cycle sur la **Serbie** concernant la prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité dans les gouvernements centraux et dans les services répressifs.

La Secrétaire exécutive du GRECO, Hanne Juncher, s'est exprimée lors d'une conférence de haut niveau sur le modèle arménien de code de conduite pour les fonctionnaires, organisée dans le cadre du projet PGG II de l'UEⁱ et du Conseil de l'Europe "Renforcer les capacités institutionnelles pour combattre et prévenir la corruption en Arménie" à Erevan le 4 juillet, et a tenu des réunions avec le Vice-Premier ministre arménien Mher Grigoryan, le ministre de la Justice Karen Andreasyan, le président de la Commission de prévention de la corruption Haykuhi Harutyunyan, et le chef de la délégation de l'UE en Arménie, l'ambassadeur Andrea Wiktorin

Criminalité Economique et coopération

La division a organisé une formation pour les fonctionnaires **albanais** sur l'amélioration de l'efficacité de l'audit interne et des enquêtes administratives pour lutter contre la corruption et le blanchiment de capitaux.

Elle a tenu une réunion avec les autorités **azerbaïdjanaises** pour discuter du cadre législatif national et du processus de réforme juridique sur les enquêtes financières parallèles et la confiscation sans condamnation préalable.

Elle a tenu un atelier de sensibilisation au processus d'évaluation du risque de financement du terrorisme pour le secteur des organisations à but non lucratif de **Bulgarie** ainsi qu'un atelier sur la réglementation et la supervision efficaces du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme ;

Elle a soutenu l'Autorité indépendante contre la corruption récemment créée à **Chypre** (IAAC) ;

Elle a organisé des webinaires en ligne sur la coopération internationale dans le domaine du recouvrement des produits du crime pour les représentants des autorités publiques et des services répressifs du **Kazakhstan** et du **Kirghizstan**.

Elle a organisé un séminaire en ligne sur l'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans le secteur des actifs virtuels et des prestataires de services d'actifs virtuels pour les représentants des autorités nationales du **Kirghizstan**.

Elle a développé et présenté une analyse comparative des systèmes de conflit d'intérêts à l'Autorité Nationale pour la Probité, la Prévention et la Lutte contre la Corruption du **Maroc** ;

Elle a formé des représentants des services **roumains** de renseignement financier et des services répressifs aux enquêtes financières et aux poursuites contre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux.

Elle a organisé un atelier avec les représentants des autorités judiciaires de la **Türkiye** pour discuter du cadre législatif relatif à la coopération judiciaire internationale.

ⁱ * Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce document, qu'elle concerne le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.